

●
Latournerie Wolfrom
& Associés



DEPARTEMENT
CONTENTIEUX DES AFFAIRES



164, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris
Tél : 01.56.59.74.74 - Fax : 01.56.59.74.75
Contact : Nathalie Karpik, Avocat Associée
n.karpik@latournerie-wolfrom.com

CONTENTIEUX DES AFFAIRES

L'équipe Contentieux des Affaires est spécialisée dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits de droit privé que rencontrent les entreprises (leurs dirigeants et actionnaires) dans le cadre de leur fonctionnement, leur exploitation et leur activité économique.

Nous intervenons ainsi dans le traitement des litiges stratégiques liés :

- au fonctionnement ou à la gestion de l'entreprise (« [litiges corporate](#) ») ;
- aux opérations de croissance externe de l'entreprise (« [litiges pré et post-acquisition](#) ») ;
- à l'exploitation commerciale de l'entreprise (« [litiges commerciaux](#) ») ;
- à l'environnement concurrentiel de l'entreprise (« [litiges concurrentiels](#) »).

Nous sommes également très présents aux côtés des acteurs économiques impliqués, à quel que titre que ce soit, dans des procédures de prévention et de traitement des difficultés des entreprises (« [entreprises en difficultés](#) »).

Notre équipe est composée d'avocats pluridisciplinaires expérimentés en contentieux de droit des sociétés, droit commercial et de la distribution, et aguerris aux techniques de négociation et médiation et à la pratique judiciaire. L'organisation du Cabinet permet en outre de s'adjoindre les compétences spécifiques d'un autre département lorsque cela est nécessaire.

Nous privilégions dans notre pratique :

- une approche systématique du métier et de l'environnement économique de l'entreprise, afin de discerner ses enjeux stratégiques et économiques ;
- une approche en amont des conflits, avec pour objectif de les anticiper, les canaliser et les gérer ainsi au mieux des intérêts de l'entreprise ;
- la mise en œuvre de solutions « sur mesure » adaptées aux intérêts stratégiques et aux contraintes financières de l'entreprise, et la recherche de solutions amiables ;
- une approche stratégique et dynamique du contentieux, et l'exploitation des procédures judiciaires, y compris en défense, avec pour objectif de favoriser le dénouement des situations de crise en prise avec les enjeux commerciaux et financiers de l'entreprise.

En appui de l'équipe Corporate – Fusion Acquisition – Private Equity, nous apportons notre expertise et son concours, lors des phases d'audit préalables aux acquisitions, pour analyser et évaluer les risques des litiges existant et potentiels susceptibles d'influer sur la décision d'investissement.

Litiges Corporate

Notre équipe traite tous les litiges relevant de l'application des règles du droit des sociétés et est très spécialisée dans le traitement des conflits entre actionnaires. Elle gère de manière plus générale notamment :

- Les litiges relatifs au fonctionnement de la société :
 - Conflits entre actionnaires (majoritaires/minoritaires ; fonds d'investissement/fondateurs ; etc.) ;
 - Litiges relatifs aux assemblées et autres organes sociaux (régularité de la convocation, abus de majorité ou de minorité, etc.) ;
 - Droits des actionnaires minoritaires (droit d'information, expertise de gestion, etc.).
- Les litiges relatifs à la gestion de l'entreprise :
 - Responsabilité des dirigeants ;
 - Révocation de dirigeant ;
 - Désignation d'administrateurs ad hoc ou d'experts.

Litiges pré et post-acquisitions

Notre équipe gère tous les litiges susceptibles d'apparaître à l'occasion des opérations d'acquisition, et notamment :

- Les litiges nés de l'absence de réalisation de l'acquisition : rupture de pourparlers, rupture de promesse de société ou d'apport, etc.
- Les litiges contractuels : exécution de la cession, détermination du prix de cession et du complément de prix, exécution du pacte d'actionnaires, exécution de la garantie de passif, etc.
- Les litiges liés à la coexistence des dirigeants et du nouvel actionnaire acquéreur.

Litiges commerciaux

Notre équipe gère de manière habituelle tous les litiges commerciaux et notamment :

- Les litiges liés à l'inexécution, à l'exécution défectueuse ou à la rupture de tous contrats commerciaux, et aux responsabilités y afférentes :
 - contrats passés avec des fournisseurs, des intermédiaires, des distributeurs, des clients...
 - conditions générales de vente, contrats de vente, de prestations de services, de partenariat divers...
 - rupture de relations commerciales établies.
- Les litiges intra réseau de distribution (franchiseur/franchisés, concédant/concessionnaires, etc.).
- Les litiges dans le cadre de l'exécution de marchés privés de travaux et de construction :
 - mise en œuvre et suivi de procédures d'expertises judiciaires ;
 - actions en indemnisation des sinistres.

Litiges concurrentiels

Aguerrie au droit des pratiques anticoncurrentielles, notre équipe s'est forgée une solide réputation en matière de concurrence déloyale, ayant eu notamment à connaître de nombreux dossiers de création par d'anciens salariés d'une entreprise concurrente de celle de leur précédent employeur.

De manière plus générale, nous intervenons quotidiennement dans des litiges tels que ceux portant sur :

- la concurrence déloyale : débauchage de salariés, dénigrement, démarchage de clientèle, détournement de clientèle, parasitisme économique, violation de clause de non-concurrence, etc.
- des pratiques restrictives de concurrence : prix imposés, revente à perte, refus de vente, pratiques discriminatoires, déréférencement, abus de dépendance économique, etc.
- la publicité : publicité comparative, publicité mensongère, etc.

Entreprises en difficulté

Notre équipe conseille et assiste les entreprises pour l'intégralité des questions liées aux procédures de prévention des difficultés des entreprises et de traitement de ces difficultés, quelle que soit leur position dans ces procédures et quel que soit le type de procédure, notamment, dans les situations suivantes :

- Assistance des créanciers en vue de la protection de leurs intérêts face à une entreprise en difficultés ;
- Détermination avec les dirigeants et actionnaires des procédures de prévention des difficultés à mettre en œuvre et mise en place de ces procédures ;
- Assistance des dirigeants et actionnaires dans l'élaboration des plans de sauvegarde ou de redressement ;
- Assistance des dirigeants, actionnaires et tiers dans les litiges portant sur leur responsabilité dans les difficultés de l'entreprise.

PRESENTATION DES RESPONSABLES DE L'EQUIPE



Nathalie KARPIK, Associée

Avocat au Barreau de Paris

HEC
DESS de Fiscalité Internationale HEC-Sceaux,
DEA de Droit des Affaires Paris I Panthéon-Sorbonne,
Maîtrise en Droit des Affaires Paris I Panthéon-Sorbonne.



Chantal CORDIER-VASSEUR, Of Counsel

Avocat au Barreau de Paris

DEA de Droit International Privé et Droit Commercial International Paris
I Panthéon-Sorbonne,
Maîtrise en Droit Privé Lille II.